

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 22902
Numéro SIREN : 449 108 760
Nom ou dénomination : BISIA

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2022 sous le numéro de dépôt 36612



2203663101



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BISIA

Numéro RCS : 449 108 760

Numéro Gestion : 2006B22902

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 27-29 R DE BASSANO
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R036612 (2022 36631)

Date du Dépôt : 18/03/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 15/02/2022

Décision 1 : Nomination de directeur général

fait à Paris, le 18 mars 2022

06 B 22 902

PG151021ZZ 06

BISIA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 298 300,00 Euros

Siège social : 27-29 rue de Bassano

75008 PARIS

RCS PARIS 449 108 760

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

19 MARS 2022

Signé le :

R36612

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Et le quinze février, à dix-huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jacques BUNEL préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 2 983 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.


Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

CB  

- Nomination d'un directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général à compter de ce jour :

- Monsieur Edouard BUNEL, demeurant à SAINT CLOUD (Hauts de Seine) 12 Parc de la Bérengère,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Monsieur Jacques BUNEL viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Edouard BUNEL conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Edouard BUNEL, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

L'assemblée générale décide que la rémunération de Monsieur Edouard BUNEL fera l'objet d'une délibération ultérieure.


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Edouard BUNEL, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires notamment relatives à la limite d'âge et n'être frappé d'aucune des interdictions déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CB  P EB

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

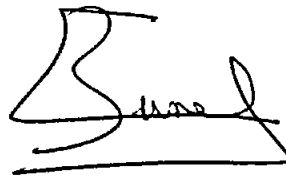
Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Bunel', with a large, stylized initial 'S' and a long horizontal stroke at the bottom.

Un associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'B' followed by a cursive name.

Monsieur Edouard BUNEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edouard Bunel', with a large, stylized initial 'B' and a long horizontal stroke at the bottom.